

## L'évaluation des évaluateurs : les revues prises pour cibles

**MAGALI ZIMMER**

*Doctorante en sciences  
sociales appliquées  
Université du Québec  
en Outaouais et Conservatoire  
national des arts et métiers  
de Paris  
zimm01@uqo.ca*

Le débat sur l'évaluation du monde de la recherche a connu un grand retentissement en France à la suite de la mise en place de l'Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) en 2007 et au classement qu'elle a rendu public le 28 juillet 2008. L'apparition de ce classement a suscité de vives réactions de la part des chercheurs qui participent à l'élaboration de ces revues. Un fait marquant mérite, en premier lieu, de retenir l'attention. Les revues, qui sont avant tout des supports de diffusion de la connaissance intellectuelle produite par la communauté des chercheurs, constituent aussi des instances d'évaluation de celle-ci. Les articles, qui sont soumis aux revues, ne sont pas systématiquement publiés. Une sélection s'opère à travers un mode d'évaluation appelé «évaluation par les pairs». Or l'émergence du classement de l'AERES, au beau milieu de l'été 2008, a eu une conséquence notable. Les revues, d'acteur du processus d'évaluation, se sont retrouvées objets d'une évaluation externe et donc prises dans un processus dans lequel elles ne maîtrisaient pas les règles. Nous verrons, dans cette contribution, quel contexte a favorisé cette nécessité impérieuse d'évaluer et de classer les revues, ainsi que les instruments qui ont été construits à cette fin. Nous présenterons ensuite le classement de l'AERES et les différentes critiques qu'il a suscitées de la part des chercheurs qui participent à l'élaboration de ces revues. Les tentatives de classements alternatives

permettront enfin de mieux appréhender les enjeux de ce classement, devenu incontournable à la suite de la vague d'opposition qu'il a involontairement provoquée.

## LE CONTEXTE

Pour comprendre l'origine de la « fièvre de l'évaluation » (Éditorial BMS, 2008) qui touche actuellement les revues de SHS, il convient de revenir sur le passage d'une norme concurrentielle, ayant tout d'abord pour secteur de prédilection le secteur privé, à une norme concurrentielle s'appliquant progressivement au secteur public puis au secteur associatif. C'est la Nouvelle Gestion publique (ou *New Public Management*) qui instaure la mise en place de dispositifs d'évaluation à partir d'indicateurs chiffrés au secteur public. Avec le transfert des normes issues du secteur privé au secteur public, ce sont les nouvelles logiques du « management de la performance » qui sont ainsi érigées en normes uniques mondiales (Blay, 2009, p. 16). L'une des techniques managériales les plus utilisées par la NGP est le *benchmarking* dont l'usage a commencé à se répandre dans les entreprises à partir des années 1990 et qui constitue aujourd'hui l'un des outils les plus utilisés (avec la planification stratégique) par les entreprises (Bruno, 2008, p. 29). Traduit par diverses expressions (« étalonnage des performances » ou « évaluation comparative » en France et « parangonnage » au Québec), le *benchmarking* est une procédure qui consiste à repérer un étalon (ou un parangon) afin de pouvoir par la suite tenter de s'en approcher au plus près (*Ibid.*). Les techniques du *benchmarking* visent donc, dans un contexte très concurrentiel, à inciter les entreprises à évoluer pour « survivre » en intégrant les routines innovantes de leurs concurrents (« les bonnes pratiques ») (Salais, 2004). En mars 2000, le Conseil européen, réuni à Lisbonne, a consacré la pratique du *benchmarking* comme technique de coordination intergouvernementale avec pour objectif de réaliser « un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir: devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » (Bruno, 2008, p. 36). La politique européenne incite alors les États membres à comparer leurs performances au regard d'objectifs quantifiés (tels que le taux global d'emploi) par un étalonnage comparé de leurs politiques, selon une liste précise d'indicateurs (Salais, 2004). C'est dans le prolongement de cette mutation culturelle sans précédent que s'inscrivent la création en France de l'Agence nationale de la recherche (ANR) en 2005 ainsi que celle de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) en 2007. Pour réglementer le nouveau « marché de la connaissance » qui est appelé à se mettre en place, des outils propres au monde de la recherche doivent être construits.

## NAISSANCE DE LA BIBLIOMÉTRIE AUX ÉTATS-UNIS

Le principe de concurrence érigé en norme unique de coordination des différents acteurs nécessite, pour être mis en œuvre, la construction d'indicateurs servant à classer les établissements, les laboratoires, les chercheurs entre eux suivant leur plus ou moins grande performance. Une véritable discipline scientifique est ainsi apparue, tantôt dénommée scientométrie, tantôt bibliométrie, disposant de sa propre revue, *Scientometrics*, et de sa communauté de chercheurs, pour mettre au point des indicateurs destinés à évaluer la « production scientifique ». Le SCI (*Science Citation Index*), dont l'élaboration constitue le principal objet de cette science, est parue pour la première fois en 1964. E. Garfield, son inventeur, a mis plus de 10 ans à réaliser un projet qui avait à l'origine pour but de simplifier le travail du chercheur, ainsi que l'indique l'auteur lui-même dans un article publié dans *Science* en 1955 : « je propose, pour la littérature scientifique, un système bibliographique qui permettrait d'éliminer les références à des données frauduleuses, incomplètes ou obsolètes, en fournissant au scientifique consciencieux un moyen de connaître les critiques dont les articles qu'il cite ont fait l'objet. Rechercher la littérature suscitée par un article demanderait à un chercheur beaucoup trop de temps pour que l'on puisse attendre de lui qu'il le fasse. Mais il pourrait le faire s'il avait la possibilité de la localiser rapidement. C'est ce que permet un index des citations » (Wouters, 2006, p. 14). Initialement conçu pour mettre en relation un chercheur avec d'autres chercheurs travaillant dans le même domaine, cet indice est désormais utilisé par les pouvoirs publics comme instrument de mesure de la performance d'un établissement ou d'un laboratoire. Très utilisés aux États-Unis, les outils proposés par l'Institute for Scientific Information (ISI, devenu à la suite d'un rachat en 1992 ISI-Thomson-Reuters) se révèlent être d'une moindre pertinence en Europe, les revues non anglophones étant le plus souvent sous-représentées. Ces outils américains vont donc être transposés très partiellement en Europe et notamment en France.

## LES CLASSEMENTS DES REVUES

Deux classements établissant une hiérarchisation des revues vont apparaître successivement. Le premier au plan européen, le classement ERIH, suscitera peu de réactions, tandis que le second en France, le classement de l'AERES, sera l'objet de nombreuses controverses.

Comme la stratégie de Lisbonne visait à faire de l'Europe « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » (cf. *supra*), l'European Science Foundation (ESF) a entrepris de classer l'ensemble des revues afin de déterminer quelles étaient les plus prestigieuses. Pour ce faire, l'ESF a demandé à chaque pays de rédiger un premier rapport. Pour la France, c'est le département de SHS du CNRS qui a été chargé d'effectuer une première classification des revues. En 2004, le Département de Sciences humaines et sociales

du CNRS publie les résultats de son évaluation de la qualité de l'ensemble des revues qu'il soutient (CNRS, 2004). À partir des résultats fournis par chaque pays à travers différentes enquêtes dont celle du CNRS pour la France, le souhait de l'ESF était de mettre en place un index bibliométrique européen spécifique aux sciences sociales dénommé «European Reference Index for the Humanities» (ERIH). L'ERIH constitue une première tentative de classement des revues de sciences humaines en Europe. Ce classement distingue quatre catégories :

1. Les revues de la catégorie A : les revues internationales disposant d'une très grande notoriété parmi les chercheurs de ce domaine et étant souvent citées dans le monde entier.
2. Les revues de la catégorie B : les revues internationales ayant une bonne notoriété parmi les chercheurs de ce domaine dans différents pays.
3. Les revues de la catégorie C : les revues ayant une pertinence au plan local en Europe, citées occasionnellement hors de leur pays mais dont la cible première reste la communauté scientifique nationale.
4. Les revues ne correspondant à aucun des critères définis ci-dessus.

La méthodologie de ce classement est définie comme étant «*bottom up*», ce qui signifie que les listes préétablies au plan national forment la base sur laquelle s'appuie la constitution des listes de l'ESF.

Le classement des revues de l'AERES, rendu public en juillet 2008, s'appuie sur le classement établi au plan européen (ERIH) ainsi que sur la liste issue de l'enquête du CNRS datant de 2004 (CNRS, 2004). Trois grandes catégories A, B, C sont constituées suivant le modèle défini par l'ERIH. Quels sont les critères utilisés par l'AERES ? L'Agence fournit peu de détails concernant le processus d'évaluation qui reste pour le moment relativement énigmatique.

## **RÉACTIONS DES REVUES AU CLASSEMENT DE L'AERES**

Le classement de l'AERES a suscité des réactions très vives de la part des chercheurs en France. Quatre grands types de critiques sont habituellement formulés à l'encontre de ce classement.

### **Les conditions de possibilités mêmes d'un classement unique**

Le questionnement le plus général posé par l'évaluation concerne la possibilité d'élaborer des critères d'évaluation uniques pour l'ensemble des revues existant dans le monde. La prise en compte du cadre institutionnel de chaque pays s'avère être une condition indispensable à la compréhension générale des concepts théoriques ainsi qu'à l'usage qui peut en être fait. C'est pourquoi la construction d'un étalon absolu se révèle peu compatible avec l'existence des

multiples contextes où se développe le monde de la recherche. De plus, l'objet même des sciences humaines et sociales est de refléter l'extrême diversité des cultures humaines, ce qui rend peu crédible toute tentative d'établissement de classements autour de quelques langues provisoirement dominantes (Charle, 2009, p. 165). La très grande diversité des revues en SHS constitue en soi une preuve d'un pluralisme méthodologique et intellectuel dont aucune échelle de grandeur construite suivant un critère unique ne pourrait rendre compte : « Une revue peut être la référence internationale dans son domaine tout en étant limitée à un très petit milieu intellectuel de diffusion, tandis qu'une autre peut toucher une aire géographique restreinte, mais être lue par un nombre bien plus important de chercheurs » (Éditorial des *Annales*, 2008, p. 2).

### **Une « consultocratie » contestée**

La question posée par ce classement est également de savoir quel est le nouveau mode de régulation qui accompagne la mise en place de celui-ci. Derrière l'apparente neutralité des outils gestionnaires, de nouvelles régulations apparaissent sous l'impulsion des experts en bibliométrie (Vilkas, 2009, p. 75-76). Le recours croissant à ces experts pour effectuer des évaluations consacre la montée en puissance d'une nouvelle couche de spécialistes qui contribuent à former ce que certains vont jusqu'à nommer une véritable « consultocratie » (Berbebi-Hoffmann et Lallement, 2009). Si la légitimité de ce nouveau groupe repose sur le caractère scientifique et neutre des outils choisis, il n'en demeure pas moins qu'un déplacement du lieu de décision s'est opéré, ce qui est loin de revêtir une signification anecdotique. S'interrogeant sur ce qui fonde la légitimité de l'évaluation, la *Revue française de sociologie* estime, comme de nombreuses autres revues de SHS, que le mode d'évaluation traditionnellement réalisé par les pairs est le seul à être capable de contribuer à une construction du savoir relevant d'une définition, non pas « localiste », mais bien universaliste de la connaissance (Éditorial de la RFS, 2009).

### **Une redéfinition du rôle des revues**

Avec ce classement, les revues se voient attribuer un nouveau rôle. Elles deviennent alors semblables à une simple chambre de tri chargée de distribuer des notes ou bien à un arbitre contribuant à la maximisation des scores bibliométriques des chercheurs (Éditorial des *Annales*, 2008). Or la plupart des revues ne souhaitent pas être réduites à leur seule fonction d'évaluation. Elles portent un projet intellectuel qui reflète leur identité propre, résultat d'une construction historique, et garant d'une cohérence de leur ligne éditoriale. C'est ainsi que pour chaque numéro d'une revue, « le résultat d'ensemble n'est pas une compilation de contributions disparates, mais un tout irréductible à la somme de ses parties. C'est une construction pensée et organisée autour d'une problématique, la succession des numéros d'une revue établissant pas à pas un chemin dans la fabrique de la connaissance » (Éditorial des Actes, 2009, p. 147).

## Un frein à l'innovation

Le dernier problème important soulevé par le classement des revues est lié au renforcement de la position dominante des revues disposant d'une forte notoriété. Le risque est en effet de figer l'espace intellectuel en encourageant les chercheurs à publier dans les revues les mieux notées. Le conformisme est alors de mise, l'établissement d'une hiérarchie des supports de publication incitant les chercheurs, et particulièrement les jeunes, à suivre ce classement. L'innovation est freinée par ce système qui décourage toutes attitudes créatives et tant soit peu hasardeuses : « Chacun sait que lorsqu'on érige un indicateur en norme de performance, on pousse les acteurs (individus, laboratoires, universités) à répondre aux objectifs plus ou moins explicites de ces normes. Ce qui revient à limiter la diversité des approches, en conduisant bon nombre d'acteurs à s'aligner sur les courants dominants du moment » (Mérindol, 2008, p. 24).

## D'AUTRES CLASSEMENTS SONT-ILS POSSIBLES ?

Il existe plusieurs classements possibles des revues. Nous ne présenterons dans la suite de ce texte que ceux portant sur deux disciplines, soit la sociologie et l'économie. Les classements des revues effectués par Ph. Jeannin en sociologie et en économie (Jeannin, 2003 et 2004) et le classement d'O. Piriou et Ph. Cibois sur les revues de sociologie (Piriou et Cibois, 2009) sont tous trois caractérisés par une démarche scientifique très rigoureuse, bien qu'ils reposent sur des approches très différentes. Tandis que dans le premier cas, le classement prend en compte les représentations des chercheurs, dans le second cas, le classement s'appuie sur l'étude des pratiques des chercheurs.

Le premier classement présenté, celui de Ph. Jeannin datant de 2003, porte sur les revues de sociologie. L'enquête de Ph. Jeannin a été menée auprès de 526 sociologues (soit environ la moitié de la communauté des sociologues français). Pour chaque titre de revue, le chercheur consulté devait classer celle-ci dans l'une des trois catégories suivantes :

- Liste n°1 : Revues au cœur de la discipline, revues plutôt généralistes dans lesquelles il est particulièrement recommandé aux chercheurs de publier.
- Liste n°2 : Revues de sociologie spécialisées ou régionales, ou revues au cœur d'une autre discipline mais accueillant des contributions de sociologie ; il est recommandé aux chercheurs de publier dans ces revues.
- Liste n°3 : Revue de débat social ou de valorisation.

Notons que les désaccords entre le classement de l'AERES et ce classement-ci sont nombreux. Néanmoins un groupe « consensuel » de huit revues de rang A peut être dégagé de cette comparaison : *Actes de la recherche en sciences sociales*, *L'année sociologique*, *Archives des sciences sociales des religions*, *Archives européennes de sociologie*, *Cahiers internationaux de sociologie*, *Revue française de sociologie*, *Sociétés contemporaines* et *Sociologie du travail* (Briatte, 2009).

Le classement de Ph. Jeannin datant de 2004 concerne, quant à lui, uniquement les revues d'économie. Ce classement repose, comme le précédent, sur une enquête menée auprès des économistes (336 personnes interrogées, soit un cinquième de la communauté des économistes français). Les personnes interrogées avaient pour tâche de classer 150 revues entre deux catégories, les revues dites scientifiques, d'un côté, et celles qui ne le sont pas, de l'autre. De cette enquête résulte une liste unique de 78 titres de revues dites scientifiques dans le domaine de l'économie.

Le dernier classement, celui d'O. Piriou et de Ph. Cibois, concerne uniquement la sociologie. Il résulte d'une analyse des pratiques des chercheurs en matière de publication. La question n'est donc plus de chercher à estimer la visibilité ou la notoriété d'une revue à travers l'étude des indices bibliométriques ou celle des réponses à un questionnaire. Il s'agit dans le cas présent de dresser un tableau précis des revues dans lesquelles les sociologues parviennent effectivement à publier, en prenant en considération l'ensemble des publications déclarées par les chercheurs. Le résultat est donc très différent des autres classements, puisque des revues générales bénéficiant d'une notoriété historique au sein de la discipline, telles que *Les Cahiers internationaux de sociologie* ou *l'Année sociologique*, apparaissent derrière des revues au caractère plus spécifique et plus appliqué, telles que la revue *Travail et Emploi*. Cependant l'avantage de ce classement est qu'il fournit une photographie des pratiques des chercheurs en matière de publications.

Les classements évoqués ci-dessus témoignent d'approches diamétralement opposées. Les deux classements de Ph. Jeannin, qui visent à classer les revues suivant leur notoriété ou leur scientificité supposée, restent insérés dans un modèle conceptuel proche de celui de l'AERES. Le second classement, celui d'O. Piriou et de Ph. Cibois, paru après la publication du classement de l'AERES dans une « revue » électronique « non reconnue » officiellement par cette instance, s'inscrit dans un courant critique du classement de l'AERES. Relevant d'approches opposées, ces deux derniers classements présentent néanmoins l'avantage de reposer sur une méthodologie dont les détails sont rendus publics, à la différence du classement de l'AERES. Ils permettent aussi de jeter un regard nouveau sur les diverses possibilités de classements des revues. Mais au-delà des critères retenus pour l'évaluation, de la méthode employée et des objectifs sous-tendant cette démarche, une question reste en suspens, celle de la nécessité de classer et d'évaluer les revues. Faut-il opposer de façon mécanique un classement alternatif au classement contesté de l'AERES ? Le principe même d'une évaluation et d'un classement de l'ensemble des revues, n'est-il pas incompatible avec la prise en compte du projet qui soutient la création de chaque revue ? Le problème central posé par ces classements tient aux finalités mêmes du travail de chercheur. Le changement qui s'opère conduit en effet à la valorisation d'une réussite pratique du chercheur, où la production désordonnée de savoirs pragmatiques et utilitaires entraîne une accumulation de « savoirs en miettes » et de « pensées parcellaires »

(Freitag, 2009). La figure du chercheur-artiste est ainsi progressivement remplacée par celle du « chercheur-entrepreneur », capable de valoriser l'utilité économique de ses travaux (Vilkas, 2009, p. 64).

## Bibliographie

- BERREBI-HOFFMANN, I. et M. LALLEMENT (2009). « À quoi servent les experts ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 1, n° 126, p. 5-12.
- BLAY, M. (2009). « L'évaluation par indicateurs dans la vie scientifique : choix politique et fin de la connaissance », *Cités*, vol. 1, n° 37, p. 15-25.
- BRIATTE, F. (2008). « Comparaison inter-classements des revues en sociologie-démographie et en science politique », *Bulletin de méthodologie sociologique*, vol. 100.
- BRUNO, I. (2008). « La recherche scientifique au crible du benchmarking. Petite histoire d'une technologie de gouvernement », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 5, n° 55-4bis, p. 28-45.
- CHARLE, C. (2009). « L'évaluation des enseignants-chercheurs : Critiques et propositions », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, vol. 2, n° 102, p. 159-170.
- CNRS (2004). « Les revues en sciences humaines et sociales », *Lettre du département de Sciences de l'Homme et de la société*, n° 69, mai, 97 p. + Cédérom.
- FREITAG, M. (2009). « Grandeur de l'Institution. Les finalités de l'Université comme institution », *Revue du Mauss*, vol. 1, n° 33, p. 327-342.
- JEANNIN, Ph. (2003). « De la sociologie de la science aux revues de sociologie », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 78, p. 5-23.
- JEANNIN, Ph. (2004). « Les économistes et leurs revues », *Revue d'économie politique*, n° 3, vol. 114, p. 275-288.
- MÉRINDOL, J.-Y. (2008). « Comment l'évaluation est arrivée dans les universités françaises », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 5, n° 55-4bis, p. 7-27.
- PIRIOU, O. et P. CIBOIS (2009). « Dans quelles revues les sociologues publient-ils ? », sur le site « AGORA/sciences sociales ». En ligne : <<http://agora.hypotheses.org>>.
- SALAIS, R. (2004). « La politique des indicateurs. Du taux de chômage au taux d'emploi dans la stratégie européenne pour l'emploi », in B. ZIMMERMANN (dir.), *Les sciences sociales à l'épreuve de l'action. Le savant, le politique et l'Europe*, Paris, Éditions de la MSH, p. 287-331.
- VILKAS, C. (2009). « Des pairs aux experts : l'émergence d'un "nouveau management" de la recherche scientifique ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 1, n° 126, p. 61-79.
- WOUTERS, P. (2006). « Aux origines de la scientométrie. La naissance du Science Citation Index », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 4, n° 164, p. 11-22.
- Quatre éditoriaux de revues pointant les problèmes soulevés par le classement des revues :
- Éditorial BMS (2008). « Fièvre européenne d'évaluation de la recherche dans les sciences sociales », *Bulletin de méthodologie sociologique*, n° 100, p. 41.
- Éditorial de la RFS (2009). « Qu'est-ce qui fonde la légitimité de l'évaluation scientifique ? », *Revue française de sociologie*, n° 1, vol. 50, p. 2-3.
- Éditorial des Actes (2009). « Pour une véritable politique en faveur des revues de SHS », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 176-177, p. 145-147.
- Éditorial des Annales (2008). « Classer, évaluer », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, vol. 6, 63<sup>e</sup> année, p. 1-4.